

I/ Finances : décisions modificatives BP 2014

En 2012, la commune a contracté un prêt à taux zéro pour un montant de 54 976 € auprès du Crédit Agricole afin de financer l'acquisition d'un tracteur. Aujourd'hui, ce prêt arrivant à échéance, il convient de régler à l'organisme prêteur le capital restant dû.

De plus, il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget 2014 afin de régler diverses factures de fonctionnement d'ici la fin de l'année.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
c/2183 - opération 64	- 2 100.00 €	
c/2184 - opération 64	- 300.00 €	
c/2315 - opération 83	- 1 400 00 €	
c/2188 - opération 99	- 800.00 €	
c/2031 - opération 109	- 2 000 00 €	
c/21534 - opération 110	- 400.00 €	
c/1346 - opération 95		+ 5 900.00 €
c/1641	+ 12 900 €	
TOTAL	+ 5 900 €	+ 5 900.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011		
c/60623	+ 1 300.00 €	
c/60612	- 1 300.00 €	
c/6261	+ 1 100.00 €	
c/6064	- 1 100.00 €	
c/6135	+ 240.00 €	
c/61522	- 240.00 €	
c/61523	+ 2100.00 €	
c/62878	- 2 100.00 €	
c/61551	+ 400.00 €	
c/60622	- 400.00 €	
c/6184	+ 200.00 €	
c/60636	- 200.00 €	
c/6226	+ 1 100.00 €	
c/6247	- 1 100.00 €	
c/6227	+ 750.00 €	
c/6237	- 700.00 €	
c/6281	- 50.00 €	
c/627	+ 60.00 €	
c/6182	- 60.00 €	
c/6232	+200.00 €	
c/6068	- 200.00 €	
c/6236	+ 30.00 €	
c/61558	- 30.00 €	
c/6288	+ 550.00 €	
c/60632	- 550.00 €	
CHAPITRE 012		
c/6411	+ 1 000.00 €	
c/6451	- 800.00 €	
c/6456	- 200.00 €	
c/6453	+ 180.00 €	
c/6475	- 175.00 €	
c/6454	- 5.00 €	
CHAPITRE 065		
c/6531	+ 2 150.00 €	
c/6533	+ 90.00 €	
c/6534	- 2 240.00 €	
CHAPITRE 066		
c/66111	+ 500.00 €	
c/6615	- 500.00 €	
TOTAL	0 €	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°3 au BP 2014.

II/ CNP : appel à cotisations - année 2015

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par courrier reçu en Mairie le 17 octobre dernier, la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) propose de renouveler le contrat d'assurance de la collectivité à l'égard des agents affiliés à la CNRACL (6) et ceux affiliés à l'IRCANTEC (2).

Conformément à l'article 2 des conditions particulières du présent contrat, les garanties souscrites sont les suivantes :

- Décès (agent CNRACL)
- Maladie ou accident de vie privée
- Maternité, adoption, paternité
- Accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle

Le taux de cotisation pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 est fixé à 5,23% du traitement annuel des agents affiliés à la CNRACL et à 1,65% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales « Version 2015 » du contrat pour les agents affiliés à la CNRACL et ceux affiliés à l'IRCANTEC
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les contrats CNP 2015 correspondants.

III/ Vienne Services : adhésion de la commune + services retenus par la collectivité

Les conventions d'adhésion et d'activités établies entre Vienne Services et la commune de Monthoiron arrivent à échéance au 31 décembre 2014. Vienne Services propose de renouveler ces conventions et de déterminer les services que la commune souhaite retenir.

Les conditions financières pour l'exercice 2015 étant fixées lors du prochain comité syndical en décembre 2014, le conseil Municipal décide de remettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Il est également décidé de se rapprocher d'autres prestataires afin qu'une mise en concurrence soit faite : logiciel informatique, maintenance du matériel informatique Mairie et école.

IV/ RPI Chenevelles / Monthoiron : modifications des conventions

Les commissions scolaires des communes de Chenevelles et Monthoiron se sont réunies le jeudi 13 novembre afin d'étudier les conventions de fonctionnement du RPI.

La réforme des rythmes scolaires a en effet modifié certains horaires qu'il convient de prendre en compte pour la répartition des charges entre les deux communes.

Après étude des différentes conventions, il est décidé d'accepter les conventions proposées par la commune de Chenevelles sauf la partie concernant le remboursement par la commune de Monthoiron à Chenevelles.

En effet, le temps de cantine scolaire, soit 30 minutes par jour à Chenevelles, ne doit pas être répercuté sur la commune de Monthoiron.

Un courrier sera donc adressé à Monsieur le Maire de Chenevelles lui demandant de modifier la convention en conséquence.

V/ Vie des Commissions

- point sur commission finances du 23 octobre
- point sur réunion du Syndicat du Collège du 23 octobre - Richard SAUSSAY
- point sur réunion du Syndicat de l'Ozon du 31 octobre à Monthoiron - Thierry DUGRE
- réunion CAPC : instruction des dossiers d'urbanisme, le 4 novembre 2014 à Availles :
 - 3 solutions : instruction des dossiers par la commune, l'ATD ou la CAPC à compter du 01/07/2015
 - coût de l'instruction à la charge de la commune
 - une proposition de la ville de Châtelleraudais sera présentée aux élus de la CAPC lors d'un prochain conseil communautaire
 - en fonction des tarifs proposés, les communes devront choisir leur service instructeur début 2015
- conseil d'école du 4 novembre 2014
- rencontre avec la DAEE (M. ROUX) suite aux inondations de fin septembre
- **AGENDA :**
 - Commission info : mardi 25 novembre - 18h30
 - Commission sécurité salle des fêtes : vendredi 5 décembre - 9h00
 - Arbre de Noël : dimanche 14 décembre - 15h15
 - Repas cantine scolaire : jeudi 18 décembre - 12h15 (11 €)
 - Conseil Municipal : jeudi 18 décembre - 19h00
 - Vœux du Maire à l'ensemble de la population le 9 janvier 2015

VI/ Informations et questions diverses

- Négociation des contrats : OTIS (ascenseur) + AXA (assurance)
- Nuits Romanes 2015 : une visite a eu lieu avec la Région qui doit désormais proposer des dates de spectacles
- Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2015 : 2 agents recenseurs
- Centre Châtelleraudais d'Histoire et d'Archives : avis favorable pour organisation d'une journée souvenir avec circuit de véhicules anciens et repas, le 20 juin 2015